

## Vers un droit européen de la protection des données ?

Sous la coordination de Benjamin Docquir, *avocat au barreau de Bruxelles, collaborateur scientifique à l'Unité de droit économique du Centre de droit privé de l'ULB*

### Lieu :

Université libre de Bruxelles • Avenue Franklin D. Roosevelt 42 (coin de l'avenue Jeanne) • 1050 Bruxelles

Le Parlement européen a entériné le 14 avril 2016 une importante réforme des règles de protection des données à caractère personnel. Les principaux axes de cet ambitieux chantier législatif sont une harmonisation plus poussée au sein de l'Union, et une réponse aux multiples évolutions sociétales survenues depuis l'adoption de la directive européenne 95/46.

Les règles nouvelles entreront en vigueur en 2018, mais toutes les organisations et entreprises doivent dès à présent se préparer à de nombreux changements. Ceux-ci concernent notamment les « notices vie privée » et l'information des consommateurs, mais la réforme n'est nullement confinée à ce seul domaine. Au contraire, le législateur de l'Union a consacré des obligations nouvelles très concrètes pour la plupart des entreprises et des organisations : tenir un registre interne des traitements, désigner un « délégué à la protection des données », conduire des études d'impact préalables, renforcer les mesures de sécurité, etc. Les entreprises et organisations doivent aussi anticiper une transformation profonde de leurs relations avec le régulateur. En effet, celui-ci sera désormais doté de pouvoirs de sanction et d'enquête très étendus.

C'est pourquoi il a paru utile de présenter les principaux aspects du nouveau régime, dans une approche résolument pragmatique, en donnant la parole à des praticiens du secteur.

### Programme

- **Présentation générale du GDPR**, Benjamin Docquir, *avocat au barreau de Bruxelles, collaborateur scientifique à l'Unité de droit économique du Centre de droit privé de la faculté de droit de l'ULB*
- **L'harmonisation du droit européen de la protection des données : le règlement réalise-t-il bien une harmonisation « maximale » ?**, Jean-Ferdinand Puyraimond, *avocat au barreau de Bruxelles, assistant à l'ULB, chercheur à l'Unité de droit économique du Centre de droit privé de la faculté de droit*
- **Les autorités de contrôle indépendantes et leurs pouvoirs**, Romain Robert, *Legal Officer, European Data Protection Supervisor*
- **Les transferts internationaux de données**, Cédric Burton, *avocat au barreau de Bruxelles*
- **Les obligations de « compliance » des entreprises**, Benoît van Asbroeck et Julien Debussche, *avocats au barreau de Bruxelles*
- **Le statut et le rôle du détaché à la protection des données**, Karen Rosier, *avocat au barreau du Brabant wallon, maître de conférences à la faculté de droit de l'UNamur, chercheuse au CRIDS (UNAMUR)*

## Questions transversales en matière de sécurité sociale

Sous la coordination de Daniel Dumont, *professeur à l'ULB*

### Lieu :

Université libre de Bruxelles • Avenue Franklin D. Roosevelt 42 (coin de l'avenue Jeanne) • 1050 Bruxelles

Malgré plusieurs tentatives, le droit de la sécurité sociale n'a jamais fait l'objet à ce jour d'une codification ni d'une harmonisation. Il en résulte que de nombreuses problématiques sont traitées de manière distincte dans les différentes branches du système.

Dans ce contexte, le recyclage vise à examiner de manière comparative le sort réservé à quatre questions transversales, toutes d'un grand intérêt pratique. Il s'agit de la portée du « droit à la sécurité sociale » consacré par l'article 23 de la Constitution, du découpage des catégories de bénéficiaires et des difficultés en termes d'inégalités de genre qu'il suscite, de la prise en compte du travail à temps partiel et, enfin, des sanctions. Pour chaque thème, l'accent sera mis sur un certain nombre d'aspects plus particulièrement d'actualité.

### Programme

- **L'impact de l'article 23 de la Constitution dans les différentes branches de la sécurité sociale**, Daniel Dumont, *professeur à l'ULB*
- **Les catégories de bénéficiaires et les inégalités de genre dans les différentes branches de la sécurité sociale**, Hugo Mormont, *maître de conférences à l'ULB, conseiller à la Cour du travail de Liège, et Laurent Vogel, professeur à l'ULB, chercheur à l'Institut syndical européen*
- **La (non-)prise en compte du travail à temps partiel dans les différentes branches de la sécurité sociale**, Sophie Remouchamps, *maître de conférences à l'ULB, avocate au barreau de Bruxelles*
- **Les sanctions dans les différentes branches de la sécurité sociale**, Ivan Ficher, *assistant à l'USL-B, avocat au barreau de Bruxelles*

## Les mesures de garde et d'éducation des jeunes poursuivis du chef d'un fait qualifié d'infraction commise avant l'âge de 18 ans

Sous la coordination de Dominique De Fraene, *professeur à l'ULB*

### Lieu :

Université libre de Bruxelles • Avenue Franklin D. Roosevelt 42 (coin de l'avenue Jeanne) • 1050 Bruxelles

L'article 9 de la loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la sixième réforme de l'Etat introduit le principe de la compétence des Communautés pour la « détermination des mesures à l'égard des mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction ».

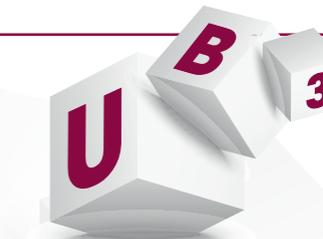
A l'heure où le livre IV de l'avant-projet de décret porté par R. Madrane annonce les réponses que la Communauté française entend apporter dans la gestion du problème social de la délinquance des mineurs, cette conférence sera l'occasion de dresser un état de la question et de cerner une matière en réforme quasi permanente depuis les années quatre-vingt.

### Programme

- **Contexte socio politique de la réforme et grandes tendances des évolutions de la réaction sociale à la délinquance des mineurs**, Dominique De Fraene, *professeur à l'ULB*
- **Communautarisation de l'aide à la jeunesse et options prises par la réforme**, Pierre Rans, *avocat général près la cour d'appel de Bruxelles*
- **Analyse juridique des principaux enjeux de la réforme**, Thierry Moreau, *professeur à l'UCL, avocat au barreau de Nivelles*



BARREAU  
DE  
BRUXELLES  
ORDRE  
FRANÇAIS



## CYCLE DE CONFÉRENCES SESSION 2016-2017

UB<sup>3</sup> est un cycle de conférences organisé par l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles et les facultés de droit de l'Université libre de Bruxelles et de l'Université Saint-Louis – Bruxelles.

Des universitaires, des magistrats et des avocats ayant une activité scientifique partagent leurs connaissances, sur des thèmes juridiques d'actualité et pratiques. Un support écrit, source d'information et de documentation, complète les exposés oraux.

Comme l'année dernière, outre les 6 modules organisés pour moitié sur le site de chacune des deux universités, une conférence inaugurale, gratuite et accessible à tous (sur inscription) est organisée au Palais de Justice de Bruxelles.

UB<sup>3</sup> vous permet ainsi à nouveau de disposer des 20 points de formation permanente en vous inscrivant à l'ensemble du cycle de conférences.



## L'art de la Créativité

Luc de Brabandere, *philosophe d'entreprise et chargé de cours à l'UCL*

### Lieu :

Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel de Bruxelles

L'expression classique utilisée lorsqu'il s'agit de créativité est « penser hors du cadre ». Mais cette expression met l'accent sur la partie finalement la plus aisée. Quitter le « cadre » existant est indispensable certes, mais la vraie question est de savoir quel sera le nouveau. Nous ne pouvons en effet pas penser sans représentation du monde. L'art de la créativité est donc celui de créer des structures mentales en rupture qui permettent dans un deuxième temps de trouver de nouvelles idées. La surprise est alors de constater que beaucoup de ces idées que l'on croyait « nouvelle » existaient en fait depuis bien longtemps...

## Actualités en matière de crédit

Sous la coordination de Erik Van den Haute, *professeur à l'ULB et avocat au barreau de Bruxelles* et Christophe Verdure, *professeur invité à l'USL-B et avocat au barreau de Bruxelles*

### Lieu :

Université Saint-Louis – Bruxelles  
Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

Le crédit est le moteur de l'économie. Si les crédits classiques aux consommateurs (crédit à la consommation et crédit hypothécaire), qui ont connu d'importants développements ces derniers mois, constituent évidemment le cœur de cette assertion, les entreprises ne sont désormais plus les parents pauvres.

En effet, entre réforme spécifique (crédit aux PME) et nouvelles formes de crédit issues de la mouvance de l'« ubérisation » de nos sociétés (crowdfunding), ce sont de nouvelles sources de financement qui s'ouvrent à celles.

La présente conférence vise à examiner les développements récents intervenus en ces différents domaines.

### Programme

- **Actualités en matière de crédit à la consommation**, Nadège Vandenberghe, *avocate au barreau du Brabant wallon, assistante à l'USL-B*
- **Actualités en matière de crédit hypothécaire**, Gilles Laguesse, *avocat au barreau de Bruxelles, assistant à l'U.Lg.*
- **La portée du crédit aux PME**, Jean-Pierre Buyle, *avocat au barreau de Bruxelles* et Laurent Cloquet, *avocat au barreau de Bruxelles*
- **Le nouveau statut de plateforme de financement alternatif**, David Raes, *avocat au barreau de Bruxelles, collaborateur scientifique à l'ULB*

## Actualités de la protection juridictionnelle dans et par l'Union européenne

Sous la coordination de Louise Fromont, *aspirante F.R.S.-F.N.R.S. au Centre de droit européen et au Centre Perelman de philosophie du droit de l'ULB*, et Arnaud Van Waeyenberge, *professeur à HEC Paris et à l'ULB*

### Lieu :

Université Saint-Louis – Bruxelles  
Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

Pilier d'une Union de droit, le droit à une protection juridictionnelle effective évolue à la fois par le droit de l'Union et, dans l'Union, sous l'impulsion de la Convention européenne des droits de l'homme et des traditions constitutionnelles des Etats membres. Au sein de l'Union, la protection des droits que les particuliers tirent du droit de l'Union a ceci de spécifique qu'elle est assurée à la fois par la Cour de justice de l'Union européenne et par le juge national. La présente conférence analyse, à destination des praticiens, les dernières évolutions de ce principe pluriel dans et par l'Union européenne.

Une première partie examine, d'une part, l'application du droit de l'Union par le juge du pouvoir judiciaire et, d'autre part, les voies de recours à disposition des particuliers devant la Cour de justice de l'Union européenne.

Une seconde partie décortique deux thèmes actuels et parfois méconnus. Le premier explore les possibilités qu'offre le médiateur européen et fera le point sur ses décisions en droit de la concurrence ; le second porte sur les possibilités qu'offre le droit européen en matière de contentieux de la régulation économique et de gels d'avoirs.

### Programme

- **L'invocabilité du droit européen en droit belge : potentialités et limites**, Jérémie Van Meerbeeck, *juge au tribunal de première instance de Bruxelles, professeur invité à l'USL-B Bruxelles*, et Nicolas Cariat, *Avocat, chargé de cours à l'UCL, professeur invité à l'USL-B*
- **Accès des particuliers à la justice dans l'Union européenne : « a never ending story »**, Louise Fromont, *aspirante F.R.S.-F.N.R.S. au Centre de droit européen et au Centre Perelman de philosophie du droit de l'ULB*, et Arnaud Van Waeyenberge, *professeur à HEC Paris et à l'ULB*
- **Le médiateur européen et le droit de la concurrence**, Martín Martínez Navarro, *référéndaire au Tribunal (CJUE), maître de conférences à l'IEE (ULB)*
- **Procès équitable et procédures administratives : possibilités contentieuses offertes par le droit européen. Questions choisies en matière de régulation économique et de gels d'avoirs**, Nicolas Joncheray, *chercheur au Centre de droit européen de l'ULB*, et Anthony Rizzo, *chercheur au Centre de droit européen de l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles*

## La preuve en droit privé : Quelques questions spéciales

Sous la coordination de Catherine Delforge, *professeure à l'USL-B*

### Lieu :

Université Saint-Louis – Bruxelles  
Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

Comme le disait Henri De Page, « dans la pratique, dans la vie, une prétention, même fondée, n'est rien si le fait qui lui sert de base n'est pas prouvé. [...] Un droit n'est rien sans la preuve de l'acte juridique ou du fait matériel dont il dérive ». Nul ne l'ignore désormais, pas davantage que le fait que ceci impose de respecter les exigences plus ou moins strictes que posent le législateur et la jurisprudence pour qu'une telle preuve soit valablement rapportée en justice.

La présente conférence entend faire le point sur quelques problématiques spécifiques, certaines plus classiques, d'autres probablement moins connues, qui alimentent le quotidien des praticiens.

### Programme

- **La preuve en droit commercial contemporain**, Xavier Dieux, *avocat au barreau de Bruxelles, professeur à l'ULB*
- **La preuve des conditions de la responsabilité aquilienne**, Audrey Pütz, *avocate au barreau du Brabant wallon, assistante à l'UNamur*, et Andréa Cataldo, *avocat au barreau de Namur, assistant à l'UNamur*
- **La preuve et le droit de la consommation**, Christophe Verdure, *avocat au barreau de Bruxelles, professeur invité à l'USL-B*
- **La preuve électronique**, Jean-Benoît Hubin, *avocat au barreau de Namur, assistant au CRIDS (UNamur)*
- **Les preuves recueillies de manière illicite ou déloyale dans le cadre des procédures civiles**, Dominique Mougenot, *juge au tribunal de commerce du Hainaut, maître de conférence à l'UNamur et à l'UCL*

# Bulletin d'inscription

**À renvoyer par courrier, par fax ou par mail au :**  
Centre de formation professionnelle de l'Ordre français  
des avocats du barreau de Bruxelles  
Mme Anne Glorie – UB<sup>3</sup>  
Rue de la Régence, 63 – 1<sup>er</sup> étage – 1000 Bruxelles  
Fax : 02/514 16 53  
formation@barreaudebruxelles.be

Je soussigné,

Nom .....

Prénom .....

Qualité .....

Adresse .....

CP .....

Localité .....

Tél. ....

Fax. ....

E-mail .....

M'inscris :

- Gratuitement **à la conférence de rentrée** (dans la limite des places disponibles)
- Au cycle complet de 6 conférences avec publications** et paie le prix de 260,00 €
- Au(x) module(s) n°**

.....

Et paie 25,00 € x..... pour y assister sans bénéficier des publications

Ou paie 80,00 € x..... pour y assister et recevoir les publications

**Au cycle complet, gratuitement étant avocat stagiaire de première année, mais sans bénéficier des publications**

Achète uniquement les publications des modules n° :

.....

Et paie 58,00 € x..... pour recevoir les publications uniquement

À payer par virement au crédit du compte d'UB<sup>3</sup> :  
IBAN BE36 6300 2421 3481.

Date

Signature

# Renseignements pratiques

## Où et quand ?

Le 26 septembre 2016 à 17h au Palais de Justice  
Les 18 octobre, 12 décembre 2016 et 13 février 2017 de  
17h à 20h :

Université Saint-Louis – Bruxelles  
Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

Les 13 mars, 24 avril et 8 mai 2017 de 17h à 20h :  
Université libre de Bruxelles  
Avenue Franklin D. Roosevelt, 42  
(coin de l'avenue Jeanne) • 1050 Bruxelles

## Prix :

Conférence de rentrée : gratuit

Par séance : 25,00 € sans publication / 80,00 € avec  
publication

Pour les 6 conférences avec publication : 260,00 €

Stagiaires de première année : gratuit sans ouvrage

Le prix des ouvrages est fixé à 58,00 €

Paiement sur le compte UB<sup>3</sup> n° : BE36 6300 2421 3481

## Points de formation permanente :

2 points pour la conférence de rentrée

3 points par module

20 points pour le cycle complet

## Inscription :

Centre de formation professionnelle de l'Ordre français  
des avocats du barreau de Bruxelles

Mme Anne Glorie

formation@barreaudebruxelles.be

Tél : 02/519 83 42

Fax : 02/514 16 53

## Coordination générale :

Laurent du JARDIN, *Directeur du Centre de formation  
professionnelle du barreau de Bruxelles et avocat au  
barreau de Bruxelles*  
l.dujardin@janson.be

Rafaël JAFFERALI, *Chargé de cours à l'Université libre  
de Bruxelles (ULB) et avocat au barreau de Bruxelles,*  
rafael.jafferali@simontbraun.eu

Yannick NINANE, *Assistant chargé d'enseignement à  
l'Université Saint-Louis-Bruxelles et avocat au barreau  
de Bruxelles,* y.ninane@elegis.be